

M A I R I E D E



DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2011

Compte-rendu affiché le : 14 novembre 2011

Date de transmission en Sous-Préfecture : 15 novembre 2011

N° 11-10-03

Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2011

OBJET :

Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Johanne FOURNIER GERIN

Membres présents à la séance : Jean Yves CHARBONNIER – Georges ROCHETTE – Ennemonde MURGUE – Gérard ESCALES - Muriel ORIOL – Gérard RIBOT – Marie-Claude LYONNET – Henri COMBE – Julien GOUTAGNY - Georgette DECULTIEUX – Claudette FAU – François BOUCHUT – Laurent SAFANJON – Jean-Paul GERENTES – Jacqueline ROLLAND – Odile CLAVIERES – Catherine MAREY – Philippe DENIS – Johanne FOURNIER GERIN – Geneviève NIGAY – Thérèse BELGHITI – Alain RENAUDIER – Sophie DURY - Christian BECUWE – Mireille PAULET.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Robert VIAELLE à Philippe DENIS – Joëlle VILLEMAGNE à Catherine MAREY – Marie-Claire SAMOUILLET à Julien GOUTAGNY - Frédéric PAILLAS à Christian BECUWE.



Place de la Devise - 42330 SAINT-GALMIER (Loire)

tél. 04 77 52 74 00 - Fax. 04 77 52 50 46 - contact@mairie-saint-galmier.fr - www.saint-galmier.fr

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	30/11/2011
Accusé réception le	30/11/2011
Numéro de l'acte	11-10-03

OBJET DE LA DELIBERATION :

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

Les articles L 223-17 à L 2123-24 définissent les dispositions permettant le versement d'indemnités au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués pour l'exercice effectif de leur fonction.

Le total de ces indemnités ne doit pas dépasser le montant maximal de l'enveloppe globale allouée au maire et aux adjoints. Ces indemnités sont fixées par référence à l'indice brut terminal 1015 de la fonction publique.

Le montant total des crédits ouverts au budget de la commune pour le financement des indemnités des élus est égal au total suivant :

Indemnité du Maire correspondant à 55 % de l'indice 1015 + (indemnité d'un adjoint correspondant à 22 % de l'indice 1015 x par le nombre d'adjoints).

Le tout étant majoré aux termes de l'article L 2123-23 du C.G.C.T. de 15 % pour chef-lieu de canton et 25 % pour station hydrominérale.

Vu les arrêtés portant délégation de fonctions et de signature :

- du 3 avril 2008 aux adjoints Ennemonde MURGUE, Muriel ORIOL, Gérard RIBOT, et aux conseillers délégués François BOUCHUT, Jean-Paul GERENTES, Jacqueline ROLLAND, Odile CLAVIERES, Philippe DENIS.
- du 7 octobre 2008 au 1^{er} adjoint Georges ROCHETTE.
- du 13 octobre 2008 à l'adjoint Henri COMBE,
- du 4 novembre 2011 aux adjoints Gérard ESCALES, Marie-Claude LYONNET, Julien GOUTAGNY.

Considérant qu'il a été procédé à l'élection d'un huitième adjoint au cours de la réunion du conseil municipal du 6 octobre 2011, Monsieur le Maire propose de fixer son indemnité comme suit :

- M. Julien GOUTAGNY – 8^{ème} adjoint : 18 % de l'indice 1015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (25 voix pour, 1 contre, 3 abstentions)

- **APPROUVE** les propositions d'indemnités ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication en Mairie
le*

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 14 novembre 2011.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	30/11/2011
Accusé réception le	30/11/2011
Numéro de l'acte	11-10-03